

rencontrer, ce qui glaça d'horreur tous les assistants moins convaincus que moi, un squelette.

Les cavaliers qui m'avaient accompagné s'élançèrent aussitôt dans la chaumière, et ils s'assurèrent de la personne du vieillard. Quant à sa femme, on ne sut pas d'abord ce qu'elle était devenue; mais en cherchant bien, on la trouva cachée derrière une pile de fagots.

Sur ces entrefaites, la moitié de la ville s'était portée autour de nous, et maintenant que le fait était découvert, chacun racontait maintes crimes imputés aux deux solitaires. Les gens qui se mêlent de prédire après coup sont toujours nombreux.

Les deux prévenus furent mis au secret et interrogés séparément.

L'homme nia tout, et se refusa à tout éclaircissement.

La femme se troubla lorsqu'on la menaça de lui faire subir la question ordinaire et extraordinaire (n'oubliez pas que ceci se passa sous Louis XV): elle avoua que, de concert avec son mari, elle avait une fois, il y a bien longtemps, donné la mort à un colporteur qu'ils avaient rencontré de nuit sur la grand'route, avec lequel ils avaient cheminé de compagnie, qui avait eu l'imprudence de leur avouer qu'il portait sur lui une somme assez forte.

Ils avaient engagé cet infortuné à venir passer la nuit chez eux: ils avaient profité de son sommeil pour l'étrangler: son corps avait été cloué dans une malle, la malle jetée dans le puits, et le puits bouché.

Le colporteur était d'un pays éloigné; sa disparition n'avait donné lieu à aucune enquête; il n'existait aucun témoin du crime; les traces du délit paraissaient pour toujours soustraites aux regards.

Les coupables se croyaient donc à bon droit sûrs de l'impunité mais l'on ne peut faire taire la voix des remords; ils fuyaient l'aspect de leurs semblables; ils croyaient voir partout de muets accusateurs; ils tremblaient au moindre bruit, et le silence les glaçait d'effroi. Ils avaient sans cesse le projet de fuir le théâtre de leur forfait, de se retirer bien au loin, et toujours une fascination indéfinissable les avait retenus auprès des restes de leur victime.

Attéré par la déposition de sa femme, hors d'état de résister aux preuves qui l'écrasaient, le meurtrier avoua tout.

Six semaines après, les deux coupables périsaient sur l'échafaud, en vertu d'une sentence du parlement de Toulouse. Ils moururent fort repentans. L'opinion publique trouva fort juste l'arrêt qui les frappa; la confection de livres contre la peine de mort n'était pas alors une branche d'industrie assez lucrative; les avocats n'étaient pas aussi habiles qu'ils le sont devenus depuis dans l'art de démontrer la vertu des assassins, la candeur des escrocs, la probité des voleurs et la bonne foi des faussaires.

Le puits fut comblé, la chaumière détruite; mais il fallut qu'un demi-siècle passât sur cette histoire et la fit oublier avant que ce terrain ne cessât d'être en friche: aujourd'hui c'est un fort beau champ de blé.

Tel fut le récit de mon grand-père; il n'eut jamais le courage de revenir dans la ville où il s'était inopinément trouvé acteur dans cette tragédie. Je racontai cette histoire, l'hiver dernier, dans une réunion où se trouvaient, il m'en souvient, deux membres de l'Institut; elle provoqua une longue et vive discussion sur la crédibilité à accorder aux songes.

L'on mit à contribution l'histoire ancienne et moderne pour y trouver des argumens pour et des raisons contre.

Vous devez vous souvenir de ce que dit Plutarque d'un certain Lysimaque, petit-fils d'Aristide; il embrassa la profession d'interprète de rêves et, à ce métier, il gagna beaucoup d'argent.—Vous avez lu dans Cicéron qu'un songe de Cécilia, fille de Balcaricus, parut assez important pour faire l'objet d'un décret du sénat.—Un des plus infatigables commentateurs du XVI^e siècle, Cœlius Rhodizinus, travaillait à éclaircir le texte de Plin^e, qu'il a singulièrement obscurci; la signification du mot *ectrapalis* l'arrêta net; il pensa en vain huit jours entiers, il finit par s'endormir, ce fut alors que la solution du problème traversa son cerveau. Ce fut durant son sommeil qu'Henricus ab Hæcres, écrivain batave, célèbre de son temps, très-ignoré aujourd'hui, composa tous ses ouvrages; une foi éveillé, il n'avait qu'à transcrire de mémoire.—Deux ouvrages peu connus, imprimés en 1690 et en 1706, sont relatifs à des rêves de Louis XIV.—Voici un fait bien connu en Ecosse: un propriétaire, logé à quelques milles d'Edimbourg, était venu à la ville; au milieu de la nuit, dormant sur un lit d'auberge, il vint à rêver qu'un incendie détruisait sa maison, qu'un de ses enfans est au milieu des flammes. Telle est l'impression que fit sur lui cette image qu'il se lève aussitôt, selle, bride son cheval, retourne au galop chez lui. Il trouve son domicile en feu, il arrive à temps pour sauver sa petite fille, âgée de dix mois, oubliée dans une chambre que l'élément destructeur n'avait pas encore envahi, mais il s'en fallait de peu.

Le jésuite Malvenda, l'auteur d'un des meilleurs commentaires qu'il y ait sur la Bible, vit une nuit, en dormant, un homme qui lui annonça qu'il mourrait bientôt et qui appuya en même temps sa main contre sa poitrine; peu de temps après, on ensevelissait Malvenda; il avait succombé à une inflammation pulmonaire; c'est, entre autres écrivains, le sceptique Bayle qui rapporte ce fait trop avéré pour que l'auteur du *Dictionnaire*, l'apôtre du phryronisme, le révoque en doute.—Direz-vous que tant de traits authentiques, populaires, traditionnels, ne peuvent être admis sans discussion? Eh bien! nous vous citerons les rêves du plus illustre des chimistes modernes, du savant le plus froidement investigateur. Sir Humphry Davy, dans une circonstance étrange, arrivée à lui-même. Il était en Angleterre, lorsqu'il rêva une nuit qu'il se trouvait malade en Italie; il habitait une chambre dont l'ameublement exotique le frappa, il était soigné par une jeune fille dont les traits, suaves et purs, se gravèrent dans sa mémoire. Quelques années s'écoulaient, Davy voyage

en Italie, il y tombe malade; il se revoit dans cette même chambre qu'il avait rêvée: la jeune personne qui lui avait apparu lui est rendue trait pour trait. Comment expliquer par les seules causes physiques ce fait irrécusable de certitude, lorsque l'on connaît la droiture et l'éminente intelligence de sir Davy.

G. B.

RENTREÉ DE COLLÈGES.

SÉMINAIRE DE ST. HYACINTHE.

Les cours classiques au Séminaire de St. Hyacinthe doivent s'ouvrir le 8 septembre au matin; de sorte que les élèves ont à s'y rendre dès la veille au soir.

J. LAROQUE, P^{RE}. DIRECT.

COLLÈGE DE CHAMBLY.

Les cours classiques du Collège de Chambly doivent s'ouvrir le 7 septembre au matin; en sorte que les élèves ont à s'y rendre le 6.

CHOLET, P. D.

Les journaux de Montréal sont priés de reproduire ces deux notices.

PROSPÉC T U S .

A tous les M. M. les curés du diocèse de Québec.

LE Soussigné se propose de publier un petit pamphlet, ayant pour titre: **REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE**; il contiendra un grand nombre de traits intéressants, relatifs à la Tempérance, dont la plupart sont des faits arrivés sous nos yeux.

Ce pamphlet sera rédigé par un des membres du clergé; il contiendra de 100 à 120 pages, format in-dix-huit, et se vendra au prix modique de quinze sous.

Le Soussigné ose espérer que M. M. les curés de campagne engageront leurs paroissiens à y souscrire. Et s'ils daignent se charger de l'agence pour cet ouvrage, ils sont respectueusement priés de faire parvenir, avant le 15 septembre prochain, la demande du nombre d'exemplaires qu'il leur faudra: car l'impression sera commencée à cette époque, et il ne sera plus possible au Soussigné de recevoir de nouvelles demandes. Aussitôt que l'impression sera terminée, il en sera donné avis, par la voie des journaux. Toutes lettres doivent être franches de port, et seront adressées au Soussigné, bureau du Canadien, Basse-ville de Québec.

STANISLAS DRAPEAU.

Voici les noms de quelques membres du clergé, qui ont bien voulu m'honorer de leurs souscriptions;—

M. le CURE de QUÉBEC.
M. le CURE de St. ROCH.
M. J. AUCLAIR, P^{RE}.
M. H. ROUTIER, P^{RE}.
M. J. B. OLSCAMPS, P^{RE}.

AVIS A MM. DU CLERGE.

A VENDRE par la Soussignée, 15 pièces de LAWN DE TOILE pour Surplis et Aubes, très-fin et bien transparent. Cette marchandise est nouvelle en ce pays.

Montréal, 15 août 1843.—4f

S. S. BOUDREAU.
No. 134, Rue Notre-Dame.

A VENDRE A CE BUREAU

PETIT ABREGE DE GEOGRAPHIE. D'HISTOIRE DU CANADA suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des Ecoles du diocèse. 1^{ère} édition. Prix, 15 sols.

EN VENTE A CE BUREAU,

LE

PETIT MANUEL

DE

M^{RS} MARGUERITE O'NEILL

du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez M. M. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½ d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P^{RE}. DE L'ÉVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.